



Tunisian Republic
Ministry of Higher Education and Scientific Research

University of Manouba

National School of Computer Sciences



République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche
scientifique

Université de la Manouba

Ecole Nationale Des Sciences De L'informatique



الجمهورية التونسية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة منوبة

المدرسة الوطنية لعلوم الإعلامية

Charte des Clubs & Associations d'étudiants de l'École Nationale des Sciences de l'Informatique 2023-2024

I. Préambule

La vie associative estudiantine permet l'épanouissement individuel et collectif de l'étudiant. Elle contribue au dynamisme de l'École Nationale des Sciences de l'Informatique (ENSI), à son rayonnement dans l'université, la région, le pays et à l'international.

La charte des clubs ENSI définit les bases d'engagements moraux réciproques entre les étudiants membres d'un club ou association et également envers l'ENSI.

Cette charte a pour objectifs de contribuer au développement et au bon déroulement de la vie associative au sein de l'ENSI. Les règles de bonne conduite y sont explicitées dans l'intérêt général. La charte précise les principes et les procédures qui permettent l'exercice éclairé de la responsabilité et de la citoyenneté, ainsi que la gestion cohérente des activités.

Les clubs/associations d'étudiants domiciliés à l'ENSI, ainsi que leurs membres, s'engagent à respecter cette charte et la ratifient lors de leur adhésion au club/association.

En conséquence, le but de cette charte est de garantir une bonne gouvernance entre les parties prenantes, acteurs de la vie universitaire de l'ENSI.

II. Clubs et Associations de l'ENSI (CAE)

Dans toute la suite de ce document, nous désignerons par club, tout club ou toute association estudiantine à l'ENSI.

- Un club ou association d'étudiants est une organisation d'étudiants dont au moins 2/3 de membre bureau sont inscrits à l'ENSI, à but non lucratif et dont les activités peuvent avoir des orientations socio-culturelles, sportives, scientifiques, technologiques, humanitaires, environnementales, etc.

- Une association est un club qui a un statut juridique, parue dans le JORT. A l'ENSI, nous recensons deux associations d'étudiants : ENSI Junior Entreprise (EJE) et l'Association Robotique de l'ENSI (ARE).
- Tout club ou association est représenté par son bureau exécutif.
- L'objectif général d'un club d'étudiants de l'ENSI est de participer à la vie associative estudiantine au sein de l'ENSI et de la promouvoir, contribuant ainsi, par l'ensemble des activités qu'il organise, au bien-vivre ensemble à l'ENSI et au rayonnement de celle-ci aux échelles nationale et internationale.
- L'objectif et les activités d'un club ne doivent en aucun cas être basés sur des fondements d'un mouvement religieux, politique ou syndical ou sur des critères discriminatoires.
- Chaque club doit publier et informer l'administration de la composition de son bureau exécutif et doit notifier tout changement dans ce dernier dans les 10 jours suivant ce changement.
- Toute passation doit être déclarée à l'administration dans les 15 jours suivant celle-ci.
- Toute création ou relance d'un club inactif doit être étudiée par le conseil des clubs en collaboration avec le comité de pilotage.
- Tout club doit figurer dans le répertoire des clubs dont une version mise à jour doit être tenue par l'administration de l'école.

III. Domiciliation

- Tout club souhaitant sa domiciliation hors ENSI devra en faire une demande au nom du directeur/ directrice de l'ENSI qu'il/ elle soumettra au conseil scientifique, chargé de rendre son avis.
- La présente charte concerne tous les clubs domiciliés à l'ENSI.
- Le club doit être domicilié à l'ENSI.
- Un club hors ENSI doit se conformer à la présente charte.

IV. Conseil des clubs de l'ENSI (CCE)

- Le conseil des clubs est constitué par deux représentants de chaque bureau exécutif des clubs de l'ENSI.
- Toute sous-branche d'un club ayant un bureau exécutif est également représentée dans ce conseil.
- A chaque nouvelle nomination d'un nouveau bureau, chaque club désigne deux représentants de son bureau dans le conseil des clubs.
- Ce conseil est présidé par les deux délégués élus des étudiants, à défaut des élections sont organisées.
- Seuls les membres du conseil des clubs peuvent assister aux réunions du conseil.
 - Toute réunion du conseil n'est légitime que si les trois-quarts des entités sont présentes; Si ce quorum n'est pas atteint, un appel à un deuxième conseil se fait par la confirmation d'au moins la moitié de ses membres.
- Le conseil doit veiller à faire converger ses membres vers des décisions consensuelles. A défaut, le recours au vote tranchera; auquel cas chaque entité (club) a le droit à un seul vote.
- Le conseil des clubs est en charge de :

- la coordination des activités (e.g. lancements des clubs, ...), l'échange d'informations, le partage des ressources et des locaux entre les différents clubs et associations.
- la gestion des échanges avec les partenaires du monde culturel, sportif, socio-économique, etc.
- la planification coordonnée des activités en **publiant** un agenda mis à jour
- Le conseil des clubs s'engage à coordonner toutes ses activités avec le Comité de Pilotage de la vie universitaire de l'ENSI.
- Le conseil des clubs s'engage à contribuer à la cellule d'écoute et de soutien de l'école pour l'accompagner dans ses actions.
- Le conseil des clubs s'engage à contribuer activement aux projets et événements communs engageant l'école et ses étudiants notamment le forum annuel de l'ENSI, le projet PAQ SMART-ENSI (2020-2024) intégrant entre autres les projets ENSI Innovation Hub et SMART-Bibliothèque.
- Il s'engage également à proposer de nouveaux projets d'intérêt commun à toute l'école et contribuer dans leur processus de développement (de l'idée à sa réalisation).
- Le conseil des clubs s'engage à sensibiliser tous les étudiants de l'ENSI, au démarrage et tout au long de l'année universitaire, à l'intérêt de la vie associative et à l'exercice de leur citoyenneté. Ainsi, il s'engage à veiller à atteindre l'objectif "Tout étudiant ENSI devra adhérer et être actif au moins dans un club de l'école pendant sa scolarité à l'ENSI"
- Le conseil des clubs s'engage à instaurer une culture qualité durable basée sur le partage et la solidarité en veillant à mutualiser les procédures et partager les bonnes pratiques dans une approche qualité : protocole d'hygiène & sanitaire, processus et procédures communes d'organisation des activités, des événements, des campagnes de sensibilisation et de communication, etc.
- Le conseil des clubs s'engage à innover dans la pratique des activités de ses membres en maintenant une activité HYBRIDE (en distanciel et en présentiel) même après les mesures prises pendant la crise sanitaire COVID19. Ainsi, une plateforme numérique commune doit être pourvue pour soutenir ces actions.

V. Comité de pilotage de la vie universitaire à l'ENSI (CoPil_VUE)

- **Composition de CoPil_VUE:**

Le CoPil_VUE comprend :

- Quatre représentants de l'ENSI, dont le/la directrice des stages et un(e) responsable du comité,
- Quatre anciens élèves ingénieurs de l'ENSI, ENSI Alumni.

Ce comité de pilotage peut s'élargir à d'autres personnes qualifiées, internes ou externes.

- **Rôle de CoPil_VUE**

La mission du CoPil_VUE est d'assurer un accompagnement des clubs de l'ENSI et de créer une synergie entre ces derniers.

- Le CoPil_VUE veille à trouver un parrain qu'il soit industriel , ou enseignant à chaque club.

- Le CoPil_VUE est tenu de faire 2 réunions annuelles avec le conseil des clubs l'une pour le démarrage de l'année universitaire l'autre pour sa clôture. A part ces 2 réunions fixes Le CoPil_VUE s'engage à assister à toute réunion à laquelle le convie le conseil des clubs.
- Le CoPil_VUE chapeaute le comité d'organisation du forum de l'ENSI et il en l'intermédiaire avec l'administration.
- Suivi des activités morales et financières des clubs.
- Chapeauter la semaine d'intégration.
- Veiller au respect du protocole sanitaire.

VI. Exercice des activités des clubs de l'école

- Tout membre d'un club s'engage à ne pas s'absenter de ses cours et de ne pas accéder ni au locaux des clubs ni aux espaces vie pendant ses horaires d'enseignement, sous peine de voir tout le club sanctionné (sanction pouvant aller jusqu'au retrait des locaux, annulation d'activités ...)
- Tout nouveau conseil des clubs invite à une réunion de tous ses membres pour coordonner et planifier les activités et événements des clubs de l'ENSI, pendant son mandat. Ainsi, un plan d'action prévisionnel (PAP) est élaboré.
- Ce plan d'action PAP doit être validé lors d'une réunion organisée par le conseil des clubs qui invite le comité de pilotage. Ainsi, un plan d'action validé (PAV) est défini.
- Le plan validé (PAV) doit être **publié et communiqué** à toutes les parties prenantes, notamment tous les étudiants de l'ENSI ainsi que le comité de pilotage CoPil_VUE et l'administration de l'ENSI
- Les clubs de l'école doivent exercer leurs activités en synergie avec le conseil des clubs, le comité de pilotage et dans la mesure du possible respecter le plan validé (PAV). Tout changement doit être signalé au CCE et validé par le CoPil-VUE avant communication à l'administration. Une gestion des versions de ce document susceptible d'évoluer au cours l'année universitaire est requise.
- Seules les activités et événements prévus dans les fichiers PAV de l'administration seront autorisés.
- Toute action non autorisée est ramenée à être annulée par l'administration.
- Dans la mesure du possible, l'usage des locaux mis à disposition des clubs doit être équitablement partagé entre eux.
- Sous réserve des disponibilités et des nécessités, l'administration de l'ENSI peut occasionnellement mettre à disposition temporaires des locaux supplémentaires (salles, halls, cours, ...).
- L'autorisation aux points cités au-dessus nécessite une réservation déposée au bureau d'ordre de l'ENSI. La réservation respecte le mode en FIFO.
- Toute réservation en dehors du calendrier est interdite.
- Les réservations pour toute activité ou événement doivent se faire au plus tôt 21 jours avant la date de ce dernier et au plus tard 15 jours avant ladite date.
- Les réservations pour toute assemblée générale ou formation doivent se faire au plus tôt 7 jours avant la date de ce dernier et au plus tard 5 jours avant ladite date.
- Les réservations doivent figurer dans le calendrier publié à l'échelle de l'ENSI et doit respecter la norme suivante:

[Club]activité_(national/local/internationale):Nominations de l'activité

- Les codes couleurs suivant doivent être respectés lors de la réservation:
 - Rouge les événements et les activités
 - Vert assemblé général
 - Bleu formation
- Les clubs s'engagent, dans l'utilisation des locaux mis à leur disposition, à respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Ils devront laisser les locaux en bon état d'entretien.
- Deux formations au plus peuvent être organisées une même journée. Et toute formation devra être programmée une semaine à l'avance
- Deux clubs au maximum peuvent faire des formations en parallèle sauf pour mercredi samedi dimanche
- Pour mercredi deux formations en parallèle peuvent se faire en même temps

VII. Engagement de l'ENSI

- L'ENSI s'engage à faciliter et soutenir la vie associative de ses étudiants en mettant à leurs dispositions, dans la mesure du possible, tous les moyens (logistiques, sécuritaires, financiers, ...) et temporels nécessaires
- L'ENSI s'engage à publier sur ses sites officiels le répertoire des clubs actifs, les liens vers les pages de chaque club et les annonces relatives aux événements autorisés.

VIII. Engagement des clubs et responsabilités envers l'ENSI

- Les clubs s'engagent à respecter les lois et règlements ainsi que les engagements de l'ENSI. Ils s'engagent également à **fournir un bilan moral et financier** avant la tenue du dernier conseil scientifique de chaque année universitaire.
- L'utilisation du logo de l'ENSI par les clubs est autorisée pour la communication autour d'un événement ou activité approuvés.
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie à l'ENSI .

IX. Durée de la charte et renouvellement

- La durée de la charte est d'une année universitaire, elle doit être signée par les représentants des clubs membres du conseil des clubs à la réunion de démarrage de chaque année universitaire du conseil des clubs
- La présente charte peut être révisée en commun accord avec les parties prenantes (CAE, CCE, CoPil_VUE, administration de l'ENSI). Toute nouvelle version doit être entérinée par le conseil scientifique de l'ENSI avant son adoption.
- Les clubs s'engagent à respecter la présente charte et en informer tous les adhérents de leurs clubs respectifs.
- Le signataire de la présente charte (par défaut : le président du club) s'engage à informer l'administration de l'ENSI de tout changement partiel ou total :
 - des personnes chargées de l'administration ou de la direction du club,
 - de l'objet et des missions de celle-ci
 - de sa dissolution

- Tout non-respect de la présente charte, par au moins un des membres du club, peut entraîner la dissolution du club concerné par l'administration de l'ENSI.
- Seuls les clubs signataires de la Charte sont inscrits dans le Répertoire Annuel des clubs d'étudiants de l'ENSI.

I. Annexes :

Annexe A / Répertoire des clubs actifs 2023-2024

Annexe B/ Liste des membres du Conseil des Clubs de l'ENSI 2023-2024

Annexe C/ Liste des membres du Comité de pilotage de la vie universitaire à l'ENSI (CoPil_VUE)

**Charte des Clubs & Associations d'étudiants de l'École Nationale des
Sciences de l'Informatique**

Annexes - année universitaire 2023-2024

Annexe A / Répertoire des clubs actifs 2023-2024

Clubs	Bureaus exécutifs	Signatures, Présidents
Association ENSI Junior Entreprise	Maryem Lahmer <i>Président</i> Mouna Hachicha <i>Secrétaire Général</i> Sofiene Trabelsi <i>Trésorier</i> Iyadh Gharbi <i>Directeur Ressources Humaines</i> Selim Ketata <i>Responsable Projet</i> Emna Aissaoui <i>Responsable développement commercial</i> Maissa EL Hamdi <i>Responsable Communication et Design</i>	
Association Robotique de l'ENSI	Mohamed Anis Oueslati Président Mohamed Houssain Chelly Vice-Président Rayen Nacef Secrétaire Générale et directrice des ressources humaines Dhia Eddine Rahali Trésorier Mouna Hlel Directrice de communication Sarra Akik Directrice de communauté Wadie Ramma Directeur Technique Amin Meddeb Directeur Commercial	

Competitive Club	<p>Programming</p> <p>Mohamed Aziz Khedhri <i>External Relations Manager</i></p> <p>Yassin Boujebha <i>External Relations Manager</i></p> <p>Ahmed Fadhloun <i>Treasurer</i></p> <p>Malak Slimene <i>Media Manager</i></p> <p>Amani Krid <i>Design Manager</i></p> <p>Oumaima Mellouli <i>Commercial Business Development Manager</i></p> <p>Wajih Mekni <i>Training Manager</i></p> <p>Anis Belkacem <i>Training Manager</i></p>	
CPS ENSI	<p>MOUADH FRAJ <i>Président</i></p> <p>NOURSENE GABSI <i>Secrétaire Générale et directrice des ressources humaines</i></p> <p>EYA GUERDELLY <i>Trésorier</i></p> <p>MOHAMMED GHARAB <i>Responsable logistique</i></p> <p>BILEL BEL HADJ RHOUMA <i>Responsable média</i></p>	
GDG Manouba	<p>Ghazi Fkiri <i>Président</i></p> <p>Mohamed Rabia Ben Arbia <i>Organisateur</i></p> <p>Eya Ben Slimen <i>Organisateur</i></p> <p>Raed Felfel <i>Organisateur</i></p> <p>Mohamed Aziz Kallel <i>Organisateur</i></p> <p>Youssef Chraief <i>Organisateur</i></p> <p>Alaa Ajjel <i>Organisateur</i></p>	

<p>OSSEC</p>	<p>Agrebi Marwan président</p> <p>Founi Marwa vice-président</p> <p>Mariem Ben Hsan Secrétaire générale et resp ressources humaines</p> <p>Dziri Taheni Responsable Sponsoring</p> <p>Mattoussi Roua Responsable Design</p> <p>Ahmed Aziz Rezgui Responsable Media</p> <p>Sebai Seif Responsable formation et projet</p> <p>Nakbi Soumaya Responsable formation et projet</p> <p>Mrad Khaled Responsable formation et projet</p>	
<p>IEEE ENSI STUDENT BRANCH</p>	<p>Ghaissen sebai-Chair</p> <p>Mohamed Karim Jegham-vice chair</p> <p>Emna Arous-human resources manager</p> <p>Rihem trigui-general secretary</p> <p>Majd Bougares-treasurer</p> <p>Wassim Kharrat-sponsoring manager</p> <p>Eya Methnani-media manager</p> <p>Ghassen Guesmi-project manager</p>	
<p>ENSI Happiness club</p>	<p>Abdelaziz Kacem President</p> <p>Eya Ben Slimen General Secretary</p> <p>Layel Hajji Human Resources Manager</p> <p>Dhia Eddine Boukchab Media Manager</p> <p>Moataz Ltaief External Relations & Training Manager</p>	

Club de musique ENSI	<p>Mahouachi Maya : <i>Présidente</i></p> <p>El Ghazi Emna : <i>Vice-Présidente</i></p> <p>Ben Amor Yassine : <i>Répertoire Manager</i></p>	
Co Art	<p>Yosr Ghariani : <i>head of team</i></p> <p>Eya Methnani : <i>community manager</i></p> <p>Eya Majbri : <i>sponsoring manager</i></p> <p>Nesrine souissi : <i>talent manager</i></p>	
Enactus	<p><u>Ahmed Barkallah</u> <i>Team Leader</i></p> <p>Eya Hadj Youssef <i>Vice Team Leader</i></p> <p>Chadha Ghediri <i>Project Manager</i></p> <p><u>Yessine Dammak</u> <i>Marketing Manager</i></p> <p>Zainab Souissi <i>Human Resource Manager</i></p> <p><i>General Secretary</i></p> <p>Tarak Dhieb <i>Finance Manager</i></p>	
Chess Club	<p>Wajih Mekni : président</p>	

Annexe B/ Liste des membres du Conseil des Clubs de l'ENSI 2023-2024

Clubs	les représentants du club
Présidents du conseil des Clubs :	<p>Répresentants élus des étudiants</p> <p>Mohamed Hosni SELMI AbdelAziz KACEM</p>
Association ENSI Junior Entreprise	<p>Maryem Lahmer <i>Président</i></p> <p>Mouna Hachicha <i>Secrétaire Général</i></p>
Association Robotique de l'ENSI	<p>Mohamed Anis Oueslati Président</p> <p>Mohamed Houssain Chelly Vice-Président</p>

Competitive Programming Club	<p>Mohamed Aziz Khedhri <i>External Relations Manager</i></p> <p>Yassin Boujebha <i>External Relations Manager</i></p>
CPS ENSI	<p>MOUADH FRAJ <i>Président</i></p> <p>NOURSENE GABSI <i>Secrétaire Générale et directrice des ressources humaines</i></p>
GDG Mannouba	<p>Ghazi Fkiri Président</p> <p>Mohamed Rabia Ben Arbia Organisateur</p>
OSSEC	<p>Agrebi Marwan président</p> <p>Ben Hsan Mariem Secrétaire Générale et Responsable ressources humaines</p>
IEEE ENSI STUDENT BRANCH	<p>Ghaissen Sebai-chair</p> <p>Mohamed Karim Jegham-vice chair</p>
ENSI Happiness club	<p>Moataz Ltaief <i>External Relations & Training Manager</i></p> <p>Eya Ben Slimen General Secretary</p>

Club De Musique ENSI	<p>Mahouachi Maya : <i>Présidente</i></p> <p>Ben Amor Yassine : <i>Répertoire Manager</i></p>
Co Art	<p>Yosr Ghariani : <i>head of team</i></p> <p>Eya Methnani : <i>community manager</i></p>
Enactus	<p>Ahmed Barkallah <i>Team Leader</i></p> <p>Yessine Dammak <i>Marketing Manager</i></p>
Chess Club	<p>Wajih Mekni :</p> <p>président</p>

Annexe C/ Liste des membres du Comité de pilotage de la vie universitaire à l'ENSI (CoPil_VUE)

Ainsi, les membres actuels de ce comité sont :

- Enseignants actuels à l'ENSI - Dr. Leila Horchani, Dr. Faiza Najjar, Dr. Raoudha Khcherif, Dr. Wissem Ben Said
- Ingénieurs diplômés ENSI - Achraf Aouadi, Ameer Baccoucha, AbdelMonaem Ghzaïel, Mohamed Aziz Naimi